

Bureau de la CLE du SAGE ALLAN COMPTE-RENDU

Réunion du 23 octobre 2018
Hôtel du Département - Belfort (90)

Membres du Bureau de la CLE présents :

	STRUCTURE REPRÉSENTÉE	PRENOM-NOM, Qualité	Présent	Absent
COLLECTIVITES TERRITORIALES	Conseil départemental du Doubs	Virginie CHAVEY, Conseillère départementale		X
	Conseil départemental de la Haute-Saône	Marie-Claire FAIVRE, C. départementale		X
	Association des Maires du Territoire de Belfort	Daniel FEURTEY, maire de Danjoutin		X
	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Louis HEILMANN, vice-président	X	
	Communauté de Communes du Sud Territoire	Jean-Jacques DUPREZ, Vice-président	X	
	Pays de Montbéliard Agglomération	Patrice VERNIER, Vice-président	X	
	Communauté de Communes du Pays d'Héricourt	Fernand BURKHALTER, Président		X
	Syndicat des Eaux de Giromagny	Hervé GRISEY, Vice-président	X	
EPTB Saône-et-Doubs	Marie-Claude CHITRY-CLERC	X		
USAGERS	Chambre d'Agriculture 25/90	Isaline EUGENE	X	
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat 70	Liliane KUDER	X	
	Union régionale des fédérations de pêche BFC	Daniel PASTORI		X
	France Nature Environnement FC	Gérard GROUBATCH	X	
ETAT	DDT 90	Claire HERZOG	X	
	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	Virginie FASQUELLE	X	
	DREAL BFC			X
	ARS	Simon BELLEC		X

Etaient également présents :

STRUCTURE	NOM-PRENOM
CC Sud Territoire	Jérémy CUCHE
CC Vosges du Sud (CCVS)	Amandine COYER
Département du Territoire de Belfort	Stéphanie VERNIER
DDT 90	Antoine DORE
DDT 90	Julien OSTERMEIER
DDT 90	Thomas PAYET
DDT 90	Caroline RICHER
DREAL Bourgogne Franche-Comté	Zakir BOUHTIYYA
DREAL Bourgogne Franche-Comté	Olivier BOUJARD
EPTB Saône et Doubs	Rémi CARRERE
EPTB Saône et Doubs	Hélène LAMBERT
EPTB Saône et Doubs	Stéphane PARRA
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	Gilles ROY
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Cyril EGLOFF
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) / EPTB S&D	Thibaud GOLZNE
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Séverine PACQUOT

Les supports de présentation de la réunion sont disponibles sur le site internet de l'EPTB : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Allan-SAGE>, onglet « Documents », paragraphe relatif aux Bureaux dans les réunions du SAGE Allan.

Mme CHITRY-CLERC préside ce 18^e Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Allan.

1. Introduction

Mme CHITRY-CLERC souhaite la bienvenue aux participants de cette réunion du Bureau de la CLE. Elle évoque le contexte de la sécheresse majeure vécue actuellement et souligne que le travail de la CLE prend tout son sens en ces périodes. En particulier, le contexte très tendu de l'alimentation en eau potable impose un travail commun, nécessaire pour réduire la vulnérabilité du territoire face au moindre incident, pollution ou casse de matériel. Les circonstances semblent exceptionnelles mais ces épisodes seront probablement de plus en plus réguliers et il est nécessaire de s'y préparer. Le SAGE est un outil adéquat pour traiter de ces problématiques.

Mme CHITRY-CLERC remercie la CLE pour le travail accompli depuis 2012 et qui est sur le point d'aboutir avec l'enquête publique qui vient de s'achever. La CLE doit maintenant s'organiser pour que des projets voient le jour. L'objet principal de cette réunion est donc la construction de programmes d'actions.

Mme LAMBERT (EPTB Saône et Doubs) présente l'ordre du jour de la réunion :

- Rappel du rôle du SAGE et retour sur ses étapes d'élaboration
- Enquête publique de validation du SAGE
- Elaboration d'un contrat de bassin
- Elaboration d'un PAPI
- Financement du SAGE
- Calendrier prévisionnel et points divers

2. Rappel du rôle du SAGE et retour sur ses étapes d'élaboration

Mme LAMBERT propose un rappel du rôle du SAGE et de la portée juridique des documents qui le composent. Elle présente les étapes d'élaboration du SAGE et détaille l'étape en cours : la validation du SAGE. Cette étape se déroule en plusieurs phases de consultation. L'enquête publique, dernière étape préalable à l'approbation du projet final du SAGE, vient de s'achever. Les étapes suivantes sont l'intégration, si nécessaire, des dernières modifications pour prendre en compte les conclusions de l'enquête publique, pour une validation définitive du projet de SAGE par la CLE et une approbation par les Préfets.

3. Enquête publique de validation du SAGE

Mme LAMBERT présente le déroulement de l'enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 3 septembre au 5 octobre, soit 33 jours. La Commission d'enquête dispose de 30 jours à compter de la clôture pour remettre son rapport et ses conclusions. Dans l'intervalle, différents échanges ont eu lieu entre la Commission d'enquête et la cellule d'animation. La Commission d'enquête a remis le 8 octobre un procès-verbal de synthèse des observations.

Mme LAMBERT dresse un bref bilan du déroulement de l'enquête. Celle-ci s'est passée sans incident. Le public s'est peu mobilisé, comme on pouvait s'y attendre. 7 observations ont été faites : deux émanant de l'URIAP et de l'UDIAP et s'opposant à la règle n°4 ; les autres observations sont davantage des questionnements de riverains sur des points particuliers de gestion et n'appellent pas de réponse particulière du SAGE. Par ailleurs, la Commission d'enquête a posé deux questions. La première question concerne la règle n°4 : la Commission d'enquête souhaite avoir des éclaircissements quant au choix du périmètre d'application. La seconde question fait part d'une impression de manque d'ambition du SAGE qui est jugé peu prescriptif sur les documents d'urbanisme. En vertu de l'indépendance des législations, le SAGE ne peut adopter une rédaction très contraignante sur les documents d'urbanisme. Il sera d'autant plus important, à la suite de l'approbation du SAGE, de veiller à ce que la CLE soit associée à l'élaboration et la mise à jour des documents d'urbanisme, afin d'assurer la prise en compte des objectifs du SAGE.

L'ensemble des observations a été prise en compte dans un mémoire en réponse, qui a été validé par la Présidente de la CLE et sera remis à la Commission d'enquête à l'issue de la réunion.

La Commission d'enquête devra rendre son rapport définitif et son avis d'ici le 5 novembre. Une CLE aura lieu pour décider, sur la base des conclusions de l'enquête, s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de SAGE. Au vu des observations enregistrées et des échanges avec la Commission d'enquête, il est probable que celle-ci formule un avis positif assorti de recommandations, éventuellement de réserves. Toutefois, si celles-ci portent sur le périmètre de la règle n°4 ou demandent une rédaction plus contraignante pour les documents d'urbanisme, les modifications en conséquence entraîneraient une modification substantielle du SAGE et par conséquent une nouvelle enquête publique. Il est donc fort probable que le projet présenté à l'enquête publique soit celui qui sera soumis pour adoption définitive par la CLE.

4. Elaboration d'un contrat de bassin

Cette partie est présentée par Mme FASQUELLE (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse).

En introduction, Mme FASQUELLE rappelle l'objet du SAGE qui est de fixer les objectifs de préservation et d'utilisation de la ressource en eau. Le SAGE identifie les conditions de réalisation et de moyens de ces objectifs (PAGD) et édicte des règles d'usage (règlement). Afin de décliner les orientations du SAGE de manière opérationnelle, l'Agence de l'eau propose qu'un contrat soit établi à l'échelle du bassin de l'Allan. Ce contrat facilitera l'attribution des aides de l'Agence de l'eau aux actions déclinées du SAGE : en effet le XIe programme de l'Agence de l'eau demandera que les projets pour lesquels des dossiers de demande d'aide seront déposés soient au préalable validés par une instance de concertation (la CLE dans le cas du SAGE). Le contrat offre ainsi une garantie sur les financements car les aides seront orientées préférentiellement vers les opérations inscrites dans ce cadre.

L'élaboration du contrat se déroulera en deux temps. Dans un premier temps, un avant-projet comprendra les orientations stratégiques du contrat (qui pourront être reprises rapidement du PAGD), les actions prioritaires ainsi qu'un chiffrage approximatif. La validation de cet avant-projet par la CLE est escomptée pour mars 2019.

Dans un second temps, le projet de contrat déclinera le programme d'opérations sur 3 ans. Les actions seront priorisées et accompagnées d'un chiffrage et d'un plan de financement. Les collectivités seront consultées sur ce projet et elles seront amenées à délibérer sur les actions qui les concernent. Ceci permettra un engagement ferme de l'Agence de l'eau. Le projet de contrat fera l'objet d'une validation par la CLE (vers janvier 2020) puis une validation de la Commission des aides de l'Agence de l'eau (session de mars 2020).

Dans l'attente du contrat, les travaux de restauration des milieux aquatiques éligibles aux aides de l'Agence de l'eau devront être validés par la CLE.

5. Elaboration d'un PAPI

Deux présentations sont faites : l'une par M. GOLZNE (PMA/EPTB S&D) pour présenter la démarche en cours à l'initiative de PMA ; l'autre par M. BOUJARD (DREAL BFC) pour rappeler le cadre de l'élaboration des PAPI.

M. GOLZNE rappelle l'élaboration d'un premier PAPI dans les années 2000 suivi d'un avenant terminé en 2010-2012, ayant conduit entre autres à la construction des ouvrages structurants de protection contre les crues. Il rappelle également l'adoption de la SLGRI du bassin de l'Allan, approuvée en 2016. La construction conjointe du SAGE et de la SLGRI avait mis en exergue un certain nombre d'actions prioritaires qui pourraient servir de base à un PAPI. L'adoption d'un PAPI permettrait de mobiliser le fonds de prévention des risques naturels majeurs (« fonds Barnier ») pour la réalisation des actions. Les PAPI sont élaborés à l'initiative des collectivités locales, à une échelle hydrographique cohérente, c'est pourquoi PMA profite du cadre du Bureau de la CLE pour présenter cette démarche.

M. GOLZNE présente les 7 grands axes devant être déclinés dans les PAPI ainsi que quelques exemples tirés du contexte de PMA :

1- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Exemples : repères de crues historiques, culture du risque, communication, sensibilisation, animation auprès de nombreux publics. Ces actions peuvent être réalisées en concertation de manière à mutualiser les moyens.

2- Surveillance, prévision des crues et des inondations

Exemples : totems informant du niveau des cours d'eau en temps réel, exploitant un réseau complémentaire à celui de la DREAL, notamment au niveau des prises d'eau des bassins d'écrêtement des crues.

3- Alerte et gestion de crise

Exemples : élaboration des PCS, organisation d'exercices pour tester et améliorer les procédures d'alerte. Les collectivités étant concernées par un même axe hydrographique, l'intérêt est fort de travailler ensemble. Des semaines thématiques pourraient être organisées en commun, ainsi que la sensibilisation des élus, à refaire régulièrement.

4- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

La révision du PPRI de la Savoureuse est en cours, il peut être nécessaire de dupliquer la démarche sur d'autres axes.

5- Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Exemples : diagnostics des entreprises et des habitations exposées aux crues fréquentes : ces actions se prêtent bien à une mutualisation des moyens. Les études diagnostics pour la protection des secteurs vulnérables sont quant à elles trop coûteuses pour les collectivités, une recherche de financements est nécessaire.

6- Ralentissement des écoulements

Exemples : préservation et restauration de zones d'expansion des crues (préconisation du SAGE). A titre d'information, les aménagements du Gland à Hérimoncourt représentent un montant de 2 M€ : ce type d'opérations ne peut se conduire sans un accompagnement technique et financier de l'Etat.

7- Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Les inondations du bassin résultant du même événement, la nécessité de renforcer les liens entre collectivités gestionnaires est une fois de plus soulignée.

M. BOUJARD présente les principales attentes des comités de labellisation des PAPI.

En Bourgogne Franche-Comté, des réflexions sont conduites sur la quasi-totalité des Territoires à risque important d'inondation (TRI) pour décliner les SLGRI sous forme de PAPI. Les PAPI sont des appels à projet de l'Etat pour mettre en œuvre des actions de protection contre le risque d'inondation. Conduits à une échelle hydrographique cohérente,

ils encouragent la prise en compte globale du risque à l'échelle du bassin versant. Une synergie est ainsi recherchée avec les SAGE, ainsi qu'avec les autres politiques publiques.

Il existe des PAPI de plusieurs ordres. Les PAPI d'intention permettent de réaliser des études préliminaires sur des volets techniques et de gouvernance. Les PAPI d'intention permettent d'assurer une concertation et une maturation des projets. Ils sont un préalable indispensable à l'élaboration des PAPI complets. Les PAPI complets établissent un programme de travaux, subventionnés sur le fonds Barnier. Ils doivent inclure des éléments (études, analyses multicritères, analyses coûts-bénéfices...) qui requièrent une connaissance fine de l'aléa et des travaux envisagés. Une déclaration d'intention, préalable aux PAPI, permet de mobiliser l'Etat le plus en amont possible et d'identifier le Préfet pilote de la démarche et le service qui servira de référent technique.

Mme CHITRY-CLERC souligne l'intérêt d'une telle démarche permettant de mobiliser des fonds de subvention. Ceci rend les projets accessibles aux collectivités qui ne peuvent assumer seules une telle charge financière.

6. Financement du SAGE

Mme LAMBERT présente le plan de financement proposé aux collectivités suite à la CLE du 5 mai 2018. L'apport de financement proposé par le Département 90 a permis de revoir à la baisse la contribution demandée à chaque EPCI. L'ensemble des collectivités a fait connaître son accord de principe sur ce plan de financement. Une seule convention a été reçue (CCVS) à l'heure de la réunion.

M. PARRA (EPTB S&D) souligne qu'il s'agit du plan de financement pour l'année 2018, sur le point de s'achever. La question reste entière pour l'année 2019 et les suivantes, d'autant que la contribution du Département 90 reste exceptionnelle. Le Département 90 ayant fait part de sa volonté de se retirer de l'EPTB, se pose également la question de la légitimité de la structure porteuse. En l'absence de lisibilité sur la situation, l'animation du SAGE par l'EPTB n'est pas garantie pour l'année 2019.

Mme FASQUELLE se montre inquiète quant à l'absence de lisibilité sur le financement du SAGE pour l'année à venir. Elle souhaite que d'ici à la fin de l'année, le financement pour l'année 2018 soit stabilisé et acté pour 2019. M. GRISEY rappelle que la CCVS avait délibéré favorablement sur le plan de financement n'incluant pas la participation du Département 90 ; un financement pour 2019 devrait être accepté de même. Il souligne l'importance de conserver une animation pour faire avancer le SAGE et monter des projets.

7. Points divers

Appel à projet de l'AFB : étude de l'impact cumulé des retenues

Mme LAMBERT rappelle le contexte de l'appel à projets de l'AFB concernant l'impact cumulé des retenues, auquel la CLE avait décidé de répondre. Le projet n'a pas été retenu, malgré un intérêt reconnu pour le bassin, ayant eu la concurrence d'autres bassins versants plus avancés dans les réflexions et la méthodologie employée.

Etude morphologique de la Savoureuse

Mme LAMBERT évoque cette étude demandée à plusieurs reprises par l'Agence de l'eau. Une étude globale du sous-bassin de la Savoureuse aurait pour intérêt de décloisonner les contraintes liées à chaque projet. A l'heure actuelle chaque projet est conduit de façon indépendante, avec une étude spécifique, et la contrainte forte de non-aggravation du risque inondation empêche d'étudier certaines perspectives de restauration. Or un équilibre pourrait être trouvé à l'échelle du bassin, par exemple en ouvrant des zones d'expansion des crues ou en laissant des espaces de divagation au cours d'eau. Des projets de restauration plus ambitieux pourraient ainsi émerger à partir d'une échelle d'étude plus large.

Mme FASQUELLE explique que le bassin de la Savoureuse concentre de nombreux enjeux (alimentation en eau potable, inondations, étiages, morphologie). Les interventions sont très ponctuelles et pour chaque projet étudié se pose la question de l'impact sur l'amont et sur l'aval. Une étude globale semble indispensable pour mieux cerner les travaux à mener en relation avec les exigences du SAGE.

Mme CHITRY-CLERC souligne l'intérêt d'une telle étude qui s'inscrit dans une logique de territoire, et permettra de faire émerger des travaux pertinents et des solutions durables. Les membres du Bureau approuvent le principe de l'étude.

Sur intervention de M. DUPREZ (CCST), des discussions s'engagent quant au portage technique et financier de l'étude. Mme VERNIER (CD90) rappelle qu'en conséquence de la loi MAPTAM, le Département 90 a perdu sa faculté à agir en matière de GEMAPI et ne peut plus porter pareille étude. M. GRISEY (SIE Giromagny) évoque le projet de création d'un EPAGE qui est aujourd'hui dans l'impasse. Mme CHITRY-CLERC convient que cette solution semblait la plus pertinente pour créer de l'unité entre l'ensemble des acteurs. M. HEILMANN (GBCA) admet que tout le monde semble d'accord sur l'intérêt de cette étude, mais s'interroge sur les moyens financiers que cela implique. Mme CHITRY-CLERC explique qu'en premier lieu il convenait d'acter le principe de l'étude, et qu'une proposition sera présentée ultérieurement au Bureau.

Avis de la CLE sur le projet de restauration de la continuité écologique à Valdoie

M. GROUBATCH (FNE 90) demande des précisions sur l'avis qui avait été demandé aux membres du Bureau. Mme LAMBERT indique qu'en l'absence de réponses d'un nombre important des membres du Bureau, il ne lui avait pas été possible de rendre un avis au nom de la CLE.

Situation de l'approvisionnement en eau potable

M. GRISEY exprime ses remerciements à l'Agence de l'Eau RMC. Grâce aux financements consentis par celle-ci, l'approvisionnement en eau potable par le SIE de Giromagny a été grandement amélioré suite à la sécheresse de 2003. L'Agence de l'eau a permis le financement d'un forage plus profond et le remplacement de la totalité du champ captant de Malvaux. Ainsi, bien que le niveau actuel de la nappe soit plus bas que lors de la période critique de 2003, le SIE de Giromagny ne connaît pas de difficulté d'approvisionnement.

M. VERNIER (PMA) souhaite, au vu de la situation actuelle, que la Commission Ressource du SAGE reprenne des travaux. Mme LAMBERT indique qu'une réunion sur la sécurisation de l'eau potable en Nord Franche-Comté doit avoir lieu prochainement, et qu'à cette occasion il sera proposé que la Commission Ressource du SAGE accompagne les discussions à venir.

Mme FASQUELLE demande aux collectivités gestionnaires quelle est la situation concernant l'approvisionnement en eau potable. M. GOLZNE indique que la situation est tendue à Mathay, où les débits du Doubs sont très faibles. Des solutions temporaires sont à l'étude : utilisation de la gravière de Mathay et réorientation du débit du Doubs de manière préférentielle vers les pompages pour éviter un désamorçage des pompes. Des pompes immergées ont été positionnées mais ne sont pas encore en fonctionnement. Par ailleurs les barrages de Saint-Point et Chatelôt en amont diminuent leurs débits restitués afin de conserver des ressources et préserver l'usage AEP.

Mme CHITRY-CLERC incite les membres du Bureau à relayer les informations sur la situation et à promouvoir les gestes d'économies d'eau, à titre individuel et au sein des organisations.

Calendrier prévisionnel du SAGE

Mme LAMBERT présente le calendrier et les prochaines étapes du SAGE. L'enquête publique ne devrait pas donner lieu à des modifications importantes du SAGE, de ce fait la validation du SAGE par la CLE devrait pouvoir avoir lieu en fin d'année, et l'approbation définitive par les Préfets en début d'année 2019.

Ordre du jour de la prochaine CLE

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Validation du projet de SAGE

La CLE devra valider le projet final du SAGE avant approbation par les préfets.

- Elaboration du contrat de bassin et du PAPI

Présentation des démarches en cours.

- Retours sur l'épisode de sécheresse

Comme pour les inondations en début d'année, il est proposé de faire un retour sur la gestion de l'épisode de sécheresse qui frappe actuellement le bassin.

- Présentation du Xle programme de l'Agence de l'eau et préparation du SDAGE 2022-2027

En complément de la réunion prévue le 3 décembre avec les élus locaux, la présentation en CLE du Xle programme permettra d'informer l'ensemble des partenaires. Cette présentation pourra être décalée en 2019 si besoin.

- Présentation du projet de restauration de l'Allaine par la CCST

La CCST se propose de présenter le projet de restauration de l'Allaine entre Delle et Grandvillars.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme CHITRY-CLERC remercie les participants et clôt la séance.